

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

**Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de communes Sauer  
Pechelbronn**

**séance du 08/04/2019**

**Date de la convocation:**  
26/03/2019  
**Date d'affichage:**  
27/03/2019

L' an 2019 et le 8 Avril à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

**Nombres de membres:**  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :  
Absent(e)s : Titulaires : M. ATZENHOFFER Alphonse, Mme DUTEY Sylvie, M. SCHERTZ Christophe  
Suppléants : M. RAUSCHER Bernard, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, Mme STURM Céline, M. NIEDERER Gérard  
Excusé(e)s : Titulaires : GARDON Karine, ROTH Marie-Louise (procuration à M. SITTER Pierrot), PFEIFFER Dominique (procuration à M. WERNERT Stéphane), SCHNEIDER Dominique (procuration à M. BALL Jean-Claude)  
Suppléants : M. FUCHS Thierry, Mme KOCHER Bernadette, M. OTT Olivier, M. HOCH Georges

Secrétaire de séance :  
M. SCHLOSSER Charles.

**Réf : 011.2019**  
**Vote : A la majorité**  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**Mention exécutoire : Oui**

**011.2019 : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018  
de la communauté de communes : budget principal et budgets  
annexes.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2018, composé d'un budget principal et de 17 budgets annexes,*

*Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le comptable public,*

*Vu le compte administratif de l'exercice 2018 établi par l'ordonnateur,*

*Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

*Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,*

*Vu la délibération n°001.2019 du conseil communautaire réuni en commission finances en date du 18.03.2018 : « approbation du débat d'orientation budgétaire »,*

*Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 18.03.2018,*

*Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget 2018, son exécution, et le projet de budget 2019,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes, pour le budget de l'établissement composé comme suit par :**

**Le budget principal (00400),**

**Et les budgets annexes (BA) suivants :**

- 1. Zones d'activités intercommunales – parc économique de la Sauer à Eschbach (00401),**
- 2. CADT – Fleckenstein à Lembach (00402),**
- 3. Bâtiments d'activités – hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach (00403),**

4. ZAC intercommunale thermale à Morbsronn-les-Bains (00404),
  5. ZAC intercommunale sud de Woerth (00405),
  6. Chaufferie collective intercommunale « l'écorce » à Durrenbach (00406),
  7. ZAC intercommunale Willenbach – Pechelbronn (00407),
  8. Production d'énergie - forages « Héliens » - Pechelbronn (00409),
  9. Service de collecte et traitement des ordures ménagères (00411),
  10. ZAC Pôle bois à Hegeney (00412),
  11. Ilot urbain centre de Woerth (00413),
  12. Pôle bois bâtiment innovant à Preuschdorf (00415),
  13. Pôle bois bâtiment d'activités à Eschbach (00414),
  14. Site économique nord de Woerth (00416),
  15. ZAC intercommunale Tormatt à Woerth (00416),
  16. ZAC intercommunale Sormatt à Lembach (00417),
  17. ZAC intercommunale touristique à Wingen (00419).
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/04/2019  
*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 12/04/2019